



Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration de l'Université de Toulouse du 3 février 2025.

Conseil d'administration du 10 mars 2025

Délibération 2025/03/CA-016

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- APPROUVE le compte-rendu du Conseil d'administration de l'Université de Toulouse du 3 février 2025.

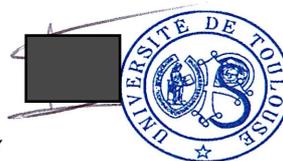
Toulouse le 10 mars 2025,

La Présidente de l'Université de Toulouse,

Date de transmission à la Rectrice de Région académique et publication :

24 mars 2025

Odile RAUZY



Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents ou représentés : 31

Nombre de voix favorables : 31

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0